

En foi de quoi les représentants
 des deux Gouvernements ont signé
 le présent Accord.

In Witness Whereof the representatives
 of the two Governments
 have signed this Agreement.

II

FAIT, en date du **MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES** à Ottawa le 17 novembre 1965

Monsieur l'Ambassadeur,
 Ottawa le 17 novembre 1965

Me référant à l'Accord culturel signé à la date de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit:

Dans le cadre dudit Accord les échanges avec la France en ce qui concerne l'éducation et les relations culturelles, scientifiques, techniques et artistiques pourront faire l'objet d'ententes conclues avec les provinces du Canada. Dans ce cas le Gouvernement français en informera le Gouvernement canadien.

L'habilitation des provinces à conclure de telles ententes résultera, soit du fait qu'elles se seront référées à l'Accord culturel et à l'échange de lettres en date de ce jour, soit de l'assentiment que leur aura donné le Gouvernement fédéral.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

For the Government of Canada
 PAUL MARTIN

PAUL MARTIN

Son Excellence Monsieur François Leduc,
 Ambassadeur de France, Gouvernement de la République
 française
 Ottawa.

For the Government of the French
 Republic
 FRANCOIS LEDUC